

Alexandre Najjar

Le censeur de Baudelaire

Ernest Pinard (1822-1909)



la petite vermillon

la petite vermillon

Le censeur de Baudelaire

DU MÊME AUTEUR

ROMANS

- Les Exilés du Caucase*, Grasset, 1995, Prix de l'Asie 1996.
L'Astronome, Grasset, 1997, Prix France-Liban 1998.
Athina, Grasset, 2000.
Lady Virus, Balland, 2001 (Livre de Poche, n° 37047).
Le Roman de Beyrouth, Plon, 2005 (Pocket, n° 13070).
Phénicia, Plon, 2008 (Pocket, n° 14029), Prix Méditerranée 2009.
Berlin 36, Plon, 2010.

BIOGRAPHIES

- Khalil Gibran*, Pygmalion/Gérard Watelet, 2002 (J'ai Lu, n° 7841).
Le Mousquetaire, Balland, 2003.
Saint Jean-Baptiste, Pygmalion, 2005.
L'Enfant terrible, Éd. L'Orient-Le Jour, 2010.

RÉCITS ET NOUVELLES

- La Honte du survivant*, Naaman, 1989.
Comme un aigle en dérive, Publisud, 1993, Prix du Palais littéraire.
L'École de la guerre, Balland, 1999 ; La Table Ronde, « La Petite Vermillon », 2006.
Le Silence du ténor, Plon, 2006 ; La Table Ronde, « La Petite Vermillon », 2007.

POÈMES

- À quoi rêvent les statues ?*, Anthologie, 1989.
Khiam, Dar An-Nahar, 2001.
Un amour infini, Éd. Dergham, 2008.
Haïti, Éd. Dergham, 2010.

THÉÂTRE

- Le Crapaud*, FMA, 2001.

ESSAIS

- De Gaule et le Liban*, 2 vol., Éd. Terre du Liban, 2002 et 2004.
Pour la francophonie, Éd. Dar An-Nahar, 2009.

Alexandre Najjar

LE CENSEUR
DE BAUDELAIRE

ERNEST PINARD (1822-1909)

Biographie



La Table Ronde
33, rue Saint-André-des-Arts, Paris 6^e

Première publication : Balland, 2001.

© Éditions de La Table Ronde, Paris, 2011, pour la présente édition.
ISBN 978-2-7103-6703-1.

www.editionslatableronde.fr
www.najjar.org

Préface

Voilà une biographie à la fois inattendue, brillante et bienvenue. Rien ne paraît d'emblée la justifier. Ernest Pinard, qui en est l'objet, fut un procureur soumis en tous points à l'ordre social de son temps, un ministre de l'Intérieur somme toute médiocre, et sa postérité, à vrai dire, n'avait jamais encore interpellé quiconque.

Alexandre Najjar réussit pourtant à nous intéresser à ce personnage envers lequel il garde une distance d'entomologiste. Nulle trace de sympathie ou de complaisance, rien de cette tendresse qu'on finit toujours par éprouver pour une figure avec laquelle le biographe s'est astreint de vivre jour après jour. Mais le souci d'une appréciation qui soit à la fois solidement fondée et réellement équitable.

On eût été tenté de rejeter d'emblée le souvenir d'un homme qui eut pour titre de gloire – ou, à tout le moins, pour chemin vers la notoriété – de faire condamner Flaubert, Baudelaire et Eugène Sue, qui s'opposa à l'érection des statues de Baudin et de Voltaire, et eut maille à partir avec Zola. Excusez du peu ! Et voilà pourtant qu'on s'intéresse au personnage, et qu'on découvre les ressorts d'une vie, d'un engagement. Et on finit par respecter un homme

dont le grand tort est d'avoir toutes les faiblesses et dont le grand mérite d'avoir une vraie sincérité. Sans parler de ses paradoxes, Alexandre Najjar nous rappelle qu'à l'heure de la libéralisation des lois sur la presse, c'est ce M. Pinard, défenseur de la religion et des bonnes mœurs, qui fut le meilleur soutien de l'Empereur face à une classe politique hostile. Et qui imposa un texte novateur, non sans effort.

Du coup, le parti du livre s'en trouve légitimé : s'intéresser à un homme que tout devait promettre à l'oubli, et qui ne devait mériter qu'une simple mention, histoire de tenir le rôle du méchant. Ce livre a d'autres mérites : au travers du destin d'un homme, on traverse une époque, les yeux et les oreilles aux aguets. On voit s'achever la monarchie de Juillet, avec ses fausses certitudes, s'édifier la Deuxième République, celle de toutes les ambiguïtés, vivre le Second Empire, avec ses contradictions si souvent fécondes, s'improviser la Troisième République avec l'entrelacis de ses arrière-pensées.

Il y a sans doute plus encore : un plaidoyer, en creux, mais ô combien efficace, contre la censure ; un manifeste contre les enragés à qui il arrive si souvent de dénaturer la justice ; et puis, un hymne à la relativité, car à côté de la justice humaine, il y a une autre justice : celle qui ne se trompe jamais. La recherche est méritoire, la précision remarquable, le style impressionnant de lucide et élégante simplicité : le résultat est aussi considérable que le propos fut paradoxal.

Nul ne pourra plus écrire sur le Second Empire sans tenir compte de la contribution d'Alexandre Najjar. C'est le témoignage à lui rendre.

Pour André Abouchacra.

À la mémoire de Vassilis Zachariou.

« Quel est le persécuteur ? C'est celui dont l'orgueil blessé et le fanatisme en fureur irritent le prince et les magistrats contre les hommes innocents qui n'ont d'autre crime que de n'être pas de son avis. »

VOLTAIRE.

« La censure est mon ennemie littéraire, la censure est mon ennemie politique. La censure est de droit improbe, malhonnête et déloyale. J'accuse la censure. »

VICTOR HUGO.



Ernest Pinard, ministre, par L. Pierson.

© RMN (Musée d'Orsay) / Jean-Gilles Berizzi.

Introduction

Le mardi 27 avril 1880, Gustave Flaubert est tranquillement assis à sa table de travail lorsqu'on frappe à sa porte. Il ouvre : un coursier lui remet une carte. L'écrivain la lit en fronçant les sourcils :

Paris, 26 avril 1880.

PINARD

ancien ministre

*prie M. Gustave Flaubert d'agréer
l'expression de son repentir le plus sincère
à l'occasion de la Saint-Polycarpe.*

Flaubert tressaille à la lecture du nom de Pinard. Puis, réalisant sa méprise, il éclate d'un rire de trompette : il a reconnu l'écriture de Guy de Maupassant^{1*} ! Le 27 avril de chaque année, les amis de Flaubert fêtent avec beaucoup d'humour saint Polycarpe, évêque de Smyrne, que l'auteur de *Madame Bovary* a élu pour saint patron et auquel il s'identifie

* Toutes les notes sont placées en fin d'ouvrage.

depuis qu'il a découvert, sur les parapets des quais de la Seine, une vieille gravure représentant le saint, les mains levées au ciel, avec cette légende : « Dans quel siècle, mon Dieu ! m'avez-vous fait naître ² ! »

« Pinard » ? Pourquoi Maupassant l'a-t-il choisi pour taquiner Flaubert à l'occasion de la Saint-Polycarpe ? Et pourquoi cet « ancien ministre » lui demanderait-il pardon ?

Quelques années plus tôt, en 1874, alors qu'il songeait à écrire un roman sur le Second Empire, intitulé *Sous Napoléon III*, Gustave Flaubert avait déjà noté dans ses carnets de travail la recommandation suivante ³ :

« Ne pas oublier Pinard »

Qui est donc ce Pinard ? Et pourquoi ne faudrait-il pas l'oublier ?

Toute sa vie, l'auteur de *Madame Bovary* garda rancune à ce personnage qui terrorisa les intellectuels de son époque. Que sait-on de lui ? A-t-il réellement été le monstre décrit par Flaubert ? Pourquoi a-t-il été tellement malmené par les caricaturistes de son temps qui le qualifiaient de « jésuitard » ou le représentaient sous forme de crapaud ? Pourquoi cette haine, cette détestation sans merci, qui le pourchasse jusqu'outre-tombe ?

Pierre Ernest Pinard – c'est son nom – m'a toujours intrigué. Peu d'études lui ont été consacrées. Il a certes laissé plusieurs discours et quelques ouvrages,

dont son propre journal où, malheureusement, nombre de vérités sont occultées, comme le procès de Baudelaire ou celui d'Eugène Sue : tout se passe, en somme, comme si Pinard avait profité de ce journal pour se disculper, pour faire le ménage dans sa vie, pour tromper la postérité en ne lui livrant que ce qui nuisait le moins à sa personne. « Le verdict de l'histoire me sera favorable, car c'est moi qui entends l'écrire », disait Winston Churchill. Pinard semble avoir fait le même calcul.

Faut-il aimer son personnage pour lui consacrer une biographie ? Écrire la biographie d'un être détestable est sans doute plus difficile que de se faire l'hagiographe d'un saint. La tentation est grande de jeter un pavé dans la mare en allant à contre-courant de tout ce qui a été dit sur le sujet, d'essayer de réhabiliter le personnage en lui inventant des circonstances atténuantes. Face à un être comme Pinard, dont on ne cite plus le nom que pour évoquer le rôle d'accusateur enragé et obscurantiste⁴ qu'il joua dans les procès de deux des plus grands écrivains de la littérature française – Flaubert et Baudelaire –, la tentation était grande, en effet, de le considérer comme un martyr incompris, à l'instar de deux ou trois chroniqueurs qui ont jugé bon de lui dresser un piédestal ou de justifier son action... La vérité sur Pinard dérange : elle dérange, oui, parce qu'elle nous révèle un homme qui ne regrette rien, qui voit le vice partout, allant même jusqu'à refuser une statue à Voltaire sous prétexte qu'il était « anticlérical »... Mais il ne s'agit pas

non plus de noircir gratuitement le personnage : sa vie est trop complexe pour que l'on puisse, sans autre forme de procès, faire sienne l'image de ce caricaturiste qui, vers 1870, le représenta au pilori, tout petit, l'ongle long, avec des pieds de rapace, le front barré du mot « ineptie », avec pour légende ces mots :

PINARD

Ex-ministre

Député cafard souffreteux livide

Éloquence de vinaigrier

Saint Ignace priez pour lui

Tout au long de son existence, Pinard apparaît tour à tour brillant, redoutable, odieux, grotesque, pugnace, résigné, courageux... Le Pinard ministre est certainement plus antipathique, plus blâmable, que le Pinard député ou le Pinard retraité, accablé par les coups du sort et pourtant digne. Aujourd'hui, ce « tortionnaire de la littérature française ⁵ » croupit dans les oubliettes de l'histoire, tandis que ses victimes – Baudelaire, Flaubert... – sont entrées dans l'éternité. Pour juste que soit le verdict de l'histoire, il n'en demeure pas moins que l'oubli, dans ce cas, n'est pas profitable. Le spectre de Pinard doit revenir nous hanter. Et son souvenir doit servir de contre-exemple à tous les nouveaux inquisiteurs de notre époque qui s'acharnent sans discernement contre leurs victimes, au nom d'une justice devenue sélective et, comme l'a si bien dit Stephen Hecquet, une « forme endimanchée de la vengeance ».

La fin du XX^e siècle a été marquée par des scandales judiciaires qui nous ont permis de vérifier que la race des Ernest Pinard ne s'est pas éteinte. Un Kenneth Starr, dans l'affaire Lewinsky, n'a probablement rien à lui envier. Et il est, en France et ailleurs, des « puritains en robe noire », des procureurs, des juges d'instruction qui lui ressemblent à s'y méprendre...

À l'heure où émergent de nouvelles formes de totalitarisme intellectuel⁶, la censure continue de sévir un peu partout dans le monde. En l'an 2000, en France, quatre exemples au moins (l'affaire du film de Virginie Despentes, celle de l'article de Françoise Chandernagor à propos du Dr Goddard, la condamnation en appel de Mathieu Lindon et de son éditeur, et l'affaire du *Grand Cahier* d'Agota Kristof) ont prouvé à l'opinion publique que l'emprise du judiciaire sur l'art est encore bien réelle et que ces propos d'Ernest Pinard, tirés de son réquisitoire prudhommesque prononcé à l'occasion du procès de *Madame Bovary*, sont toujours d'actualité : « Le législateur a donné au pouvoir judiciaire une autorité discrétionnaire pour reconnaître si la morale est offensée, si la limite a été franchie. *Le juge est une sentinelle qui ne doit pas laisser passer la frontière...* »

Dans le premier cas, le Conseil d'État a annulé, le 30 juin, le visa d'exploitation du film de Despentes sous prétexte que celui-ci « ne traduit pas l'intention, affichée par les réalisatrices, de dénoncer la violence faite aux femmes par la société ». Ce faisant, il s'est permis de se prononcer sur la valeur et le dessein de

l'œuvre en question ⁷, allant au-delà même de la ligne rouge tracée par Pinard : « Le juge n'est point un critique littéraire... Il n'est point le juge des écoles »...

Dans le deuxième, les magistrats du tribunal de grande instance de Caen ont également donné le sentiment de se substituer aux critiques en interdisant la publication dans *Le Figaro littéraire* du feuilleton consacré par Françoise Chandernagor à l'affaire Goddard. Le phénomène n'est pas nouveau : de Jules Verne à Emmanuel Carrère, de nombreux écrivains ont déjà été assignés en justice pour avoir utilisé des personnes ou des situations réelles ⁸. Ici « *le tribunal n'a pas fait à l'écrivain procès d'une atteinte à la vérité, il l'a tout bonnement condamné pour motif de vraisemblance* ⁹... ». On n'est pas loin de l'accusation de « réalisme » lancée contre Flaubert et, implicitement, contre Baudelaire, par leur persécuteur commun... On croit rêver : tellement de batailles gagnées, d'écrivains incarcérés, d'œuvres amputées, pour en arriver là !

Dans la foulée, la cour d'appel de Paris a, le 13 septembre 2000, confirmé la condamnation pour diffamation de l'écrivain Mathieu Lindon et de son éditeur Paul Otchakovsky-Laurens (P.O.L.) dans l'affaire du *Procès de Jean-Marie Le Pen*, un roman qui transforme M. Le Pen en personnage de fiction et invente le procès d'un militant du Front national. Ce faisant, les juges ont enfermé le roman dans les strictes limites de l'imaginaire – qui a investi la justice du pouvoir de définir le roman ? – et établi un para-

doxe inacceptable : « Quand un personnage réel tient, dans sa vie publique, des propos racistes, il est condamné ; quand une fiction lui prête des intentions racistes, c'est la fiction qui est condamnée ¹⁰ ! » Commentant le verdict de la dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, prononcé le 11 octobre 1999, Jacques Henric (l'auteur d'*Adorations perpétuelles* dont la couverture, représentant *L'Origine du monde* de Gustave Courbet, avait suscité les protestations des ligues religieuses intégristes qui avaient tenté de faire interdire l'ouvrage !) déplore que le tribunal « apporte sa contribution à la lutte acharnée que les forces obscurantistes (politiques, idéologiques, religieuses) mènent depuis des siècles contre la littérature et l'art ¹¹ »...

En novembre 2000, enfin, à Abbeville, un procureur zélé place en garde à vue un jeune professeur de français, coupable d'avoir fait lire à ses élèves... *Le Grand Cahier* de la romancière Agota Kristof. Les enseignants se révoltent : « Même les textes de Racine ou de Corneille peuvent devenir suspects », commente une institutrice. « Depuis 1766, observe ironiquement Pierre Marcelle ¹², on se méfiait à bon droit des magistrats d'Abbeville (Somme) qui condamnerent le chevalier de La Barre à se voir couper le poing, arracher la langue et brûler vif, pour avoir omis de se découvrir au passage d'une procession de cagots. À ce précédent un peu daté, il faudra désormais ajouter le chapitre de ce procureur de la République du cru faisant droit à une plainte de corbeaux contre un

jeune professeur de lettres qui fit lire à ses élèves *Le Grand Cahier...* » Pinard aurait-il agi autrement ?

Autre exemple, de l'autre côté de la Méditerranée : au Liban, un chanteur connu, Marcel Khalifé, est poursuivi en justice pour avoir chanté un poème de Mahmoud Darwich comportant un verset du Coran¹³... Les intellectuels du pays se mobilisent, montent au créneau, pour dénoncer l'obscurantisme des autorités judiciaires. Le 15 décembre 1999, un juge clairvoyant finit par acquitter l'artiste en rappelant que la justice n'est pas habilitée à condamner ceux qui dérogent à des préceptes religieux sans enfreindre la loi...

On le voit : il est absolument essentiel, aujourd'hui, de « *ne pas oublier Pinard* ». Pour dénoncer, à travers lui, les nouveaux censeurs ; pour mesurer la nécessité d'une justice « à visage humain », et l'ampleur des dégâts que peut occasionner cette tare de notre société, la plus dangereuse d'entre toutes : l'intolérance.

CHAPITRE XX. – <i>Le « héros » de Clichy</i>	205
CHAPITRE XXI. – <i>La disgrâce</i>	217
CHAPITRE XXII. – <i>Au Corps législatif</i>	223
CHAPITRE XXIII. – <i>« Le guet-apens Hohenzollern »</i>	235
CHAPITRE XXIV. – <i>Le 4 septembre</i>	243
CHAPITRE XXV. – <i>Aux arrêts !</i>	251
CHAPITRE XXVI. – <i>La libération</i>	259
CHAPITRE XXVII. – <i>Camden Place</i>	267
CHAPITRE XXVIII. – <i>Le prince impérial</i>	273
CHAPITRE XXIX. – <i>Avocat de « Plon-Plon »</i>	279
CHAPITRE XXX. – <i>L'échec</i>	285
CHAPITRE XXXI. – <i>Pinard, poète obscène ?</i>	291
CHAPITRE XXXII. – <i>Zola</i>	297
CHAPITRE XXXIII. – <i>La retraite</i>	309
CHAPITRE XXXIV. – <i>La fin</i>	315
<i>Notes</i>	321
<i>Bibliographie</i>	345
<i>Remerciements</i>	355

*Cet ouvrage a été imprimé par
CPI Firmin-Didot à Mesnil-sur-l'Estrée
pour le compte des Éditions de La Table Ronde
en janvier 2011.*

Dépôt légal : janvier 2011.

N° d'édition : 175751.

N° d'impression :

Imprimé en France.